



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 8 septembre 2022**

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ), Mme Émilie BOUTSIOU (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

**2022-09-08-002 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n°2018-12-20-002 du 20 décembre 2018 attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU au cabinet OUEST AMENAGEMENT,

**Considérant** ce qui suit :

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été conclu avec le cabinet OUEST AMENAGEMENT.

Afin de finaliser sa mission, le cabinet OUEST AMENAGEMENT a proposé la passation d'un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU d'un montant de 7 215 € HT et comprenant les prestations suivantes :



| Nombre de réunions | Jours Chef de projet - urbaniste | Jours Chargé d'études | Jours Technicien (eau, VRD), Cartographe | Reprographie / Déplacements | Coût total HT |
|--------------------|----------------------------------|-----------------------|--|-----------------------------|---------------|
|--------------------|----------------------------------|-----------------------|--|-----------------------------|---------------|

|  |          |            |            |            |                 |                   |
|--|----------|------------|------------|------------|-----------------|-------------------|
| <b>Phase diagnostic et état initial de l'environnement</b>   | <b>4</b> | <b>5,5</b> | <b>4,5</b> | <b>2,5</b> | <b>480,00 €</b> | <b>2 200,00 €</b> |
| actualisation + compléments du diagnostic et de l'état initial de l'environnement : reprise et mise à jour des éléments statistiques du diagnostic et des données chiffrées de l'EIE (reprise de l'analyse et synthèse des données existantes) |          | 0,5        | 2,5        | 1          |                 | 2 200,00 €        |
| <b>Finalisation du dossier de révision PLU/ Compléments aux phases projet et traduction réglementaire</b>  | <b>2</b> | <b>4</b>   | <b>2</b>   | <b>1,5</b> | <b>240,00 €</b> | <b>5 015,00 €</b> |
| 2 réunions supplémentaires : Reprise du dossier 2806 + OAP   | 2        | 1          |            |            | 240,00 €        | 990,00 €          |
| Rapport de présentation - Ajustements des hypothèses démographiques et du projet urbain, reprise des éléments "évaluation environnementale" (suite aux évolutions du PADD) - reprise des panneaux d'exposition.                                |          | 1          | 2          | 0,5        |                 | 2 075,00 €        |
| Prise en compte de la loi Climat et résilience + anticipation du SCOT en cours de révision dans la traduction réglementaire : Réalisation d'une O.A.P thématique (TVB) + réalisation d'un échéancier prévisionnel                              |          | 2          |            | 1          |                 | 1 950,00 €        |

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| <b>TOTAL HT</b>  | <b>7 215,00 €</b> |
| <b>TVA 20,0%</b> | <b>1 443,00 €</b> |
| <b>TOTAL TTC</b> | <b>8 658,00 €</b> |

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la passation d'un avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU pour un montant total de 7 215 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE, avec 16 voix pour et une abstention, de valider la passation d'un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU avec le cabinet OUEST AMÉNAGEMENT pour un montant total de 7 215 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

La secrétaire de séance  
 Magalie RAVELEAU DUAUT

Registre certifié conforme,  
 Pour le Maire empêché,  
 Le Maire-Adjoint  
 Stéphane ENTEME

